

Décision Modificative n°1 2026

■ Session du 03/03/2026

■ Avis présenté par M. Damien MARTINEAU, Rapporteur général du Budget, au nom du Groupe d'appui Budget

Entendues les interventions de M. Yvic KERGROAC'H (CGT), Mme Isabelle THOUMIN (CFDT), MM. Ludovic LORAY (U2P), Hubert LARDEUX (CGT-FO), Denis LEDUC (au nom de FNE, GRAINE, LPO, URCPIE et Antoine Charlot en tant que personnalité qualifiée), Vincent CUNAUD (MEDEF), Mme Véronique CROUE (Fédération régionales professionnelles et associatives du secteur du tourisme),

Entendue l'intervention de M. Laurent DEJOIE, Vice-Président « Finances, ressources humaines, fonds européens » de la commission « Finances, ressources humaines, fonds européens, commande publique ».

Entendue l'intervention de M. Thomas GAUCHET, DGA Défi Cohésion territoriale du Conseil régional, concernant Solutions&Co,

91 votants : adopté par 89 pour, 0 contre, 2 abstentions.

Sommaire

Préambule	3
Éléments de contexte	3
1. Modifications apportées au Budget 2026	4
1.1. Les ajustements de recettes	5
1.2. Les impacts sur l'épargne brute et l'emprunt d'équilibre	5
2. Observations des commissions thématiques du CESER	6
2.1. Economie – Emploi – Recherche – Innovation (C2)	6
2.2. Infrastructures – Mobilités – Infrastructures de l'information et de la communication – Énergies (C3)	7
2.3. Aménagement du territoire - Cadre de vie - Environnement (C4)	8
2.4. Culture – Patrimoine – Sport – Tourisme – Vie associative (C6)	9
Interventions des organisations	11

Préambule

Cette Décision Modificative (DM) est la première étape budgétaire permettant d'apporter des modifications au Budget Primitif (BP) 2026. Elle précède le Budget Supplémentaire (BS) qui, outre les modifications apportées au BP, permettra de prendre acte du report du résultat de l'exercice 2025.

Le présent avis a été établi sur la base des documents budgétaires communiqués par la Région le 20 février 2026.

Éléments de contexte

Les dernières projections macroéconomiques de la Banque de France¹ pour 2026 sont stables :

- Un taux de croissance de 1,0 % est attendu (*vs. 0,9 % initialement prévu lors du vote du BP*).
- Comme estimé au mois de décembre dernier, les prévisions d'inflation sont de 1,3 %. Ces prévisions devraient toutefois être légèrement revues à la baisse dans les prochains mois, le Gouverneur de la Banque de France estimant l'inflation « *à un peu plus de 1 % en 2026* »².

Cette DM s'inscrit dans les lignes directrices présentées à l'occasion du BP 2026, sans en bouleverser les équilibres, et porte sur deux objets :

- La traduction des impacts budgétaires du « projet de réorganisation » de l'agence régionale de développement économique Solutions & Co avec la fermeture du Groupement d'Intérêt Économique (GIE) et de la Société Publique Régionale (SPR)³, deux entités liées à la Région (*cf. avis budgétaire du CESER du 14 octobre 2025*)⁴ ;
- Des ajustements budgétaires, notamment sur la section de fonctionnement.

¹ Banque de France, <https://www.banque-france.fr/fr/publications-et-statistiques/publications/projections-macroeconomiques-decembre-2025>

² France Info, 18 février 2026, <https://www.franceinfo.fr/economie/inflation/le-gouverneur-de-la-banque-de-france-revoit-a-la-baisse-l-estimation-d-inflation-pour-2026-estimee-a-un-peu-plus-de-1-7813769.html>

³ L'agence Solutions & Co était organisée autour de trois structures : le GIE (ressources transverses), la SPR (ingénierie et développement) et la Société d'Économie Mixte – SEM (portage immobilier). Cette dernière structure est maintenue.

⁴ CESER Pays de la Loire, https://ceser.paysdelaloire.fr/wp-content/uploads/2025_10_14_avis_DM2025_entitesliees2024.pdf

1. Modifications apportées au Budget 2026

Cette Décision Modificative impacte les grands agrégats budgétaires de la manière suivante :

En M€		BP 2026	DM1 2026	Budget 2026 post DM1
Recettes de fonctionnement	a	1 466,2	3,3	1 469,5
Autorisations d'engagement (AE)		827,9	7,6	835,5
Crédits de paiement de fonctionnement (CPF)	b	1 193,9	4,4	1 198,3
Épargne brute	c = a-b	272,3	-1,2	271,2
Recettes d'investissement	d	200,5	0,0	200,5
Autorisations de programme (AP)		692,4	0,0	692,4
Crédits de paiement d'investissement (CPI)	e	751,3	0,0	751,3
Emprunt d'équilibre	g = e-d-c	278,5	1,2	279,7

La Région annonce reprendre à compter du 1^{er} avril 2026 les contrats de prestation conclus par Solutions & Co. Sur le plan budgétaire, cela se traduit par le maintien des crédits prévus pour le premier trimestre 2026 (2,41 M€) et par la restitution du solde des crédits votés sur le programme budgétaire « E103 – Solutions & Co » pour le reste de l'année (7,26 M€).

En parallèle, deux nouveaux programmes budgétaires sont créés :

- « Sol&Co » au titre de la provision de la participation au financement du Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) pour un montant de 6,85 M€ ;
- « Technocampus » au titre de la gestion des Technocampus (charges d'entretien) pour un montant de 3,5 M€, précédemment assurée par Solutions & Co. Cette dépense est à mettre en perspective avec la recette de 3,3 M€ pour le même objet via des refacturations auprès des locataires de ces bâtiments.

À noter également l'inscription de dotations complémentaires en crédits de paiement pour le fonctionnement de la collectivité régionale (0,25 M€) et de son système d'information (0,39 M€) afin d'assurer la réinternalisation de services supports dans le cadre de la réorganisation de Solutions & Co.

Le CESER apprécie la lisibilité de la maquette budgétaire faisant apparaître des lignes distinctes. Cela facilite le suivi des impacts budgétaires liés à Solutions & Co sur l'exercice 2026. Dans le cadre de la réorganisation du périmètre de Solutions & Co, le CESER portera une attention particulière à :

- La poursuite et le suivi des missions portées par Solutions & Co ainsi que la souplesse de leur exécution ;
- La mise en œuvre de l'action de la Région dans l'accompagnement des salariés et les suites données au Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) après son homologation.

Par ailleurs, une dotation de 0,25 M€ est inscrite pour la participation à la prise en charge du transport par hélicoptère entre l'île d'Yeu et le continent.

Les ajustements d'autorisations de programme (AP) et d'engagement (AE) d'une part, de crédits de paiement d'investissement (CPI) et de fonctionnement (CPF) d'autre part, font l'objet d'une analyse plus détaillée par les commissions thématiques du CESER dans la partie 2 de cet avis.

1.1. Les ajustements de recettes

Fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont en augmentation de 3,3 M€. Ce montant correspond au montant des charges d'entretien qui seront refacturées auprès des locataires des Technocampus à compter du 1^{er} avril 2026.

Le CESER prend acte de ces refacturations de charges qui devraient s'élever à environ 4,4 M€ en année pleine (à partir du BP 2027).

1.2. Les impacts sur l'épargne brute et l'emprunt d'équilibre

L'augmentation des dépenses de fonctionnement (+ 4,4 M€) est supérieure aux recettes complémentaires attendues (+ 3,3 M€). **En conséquence, l'épargne brute diminue de 1,2 M€ et s'établit à 271,2 M€ (vs. 272,3 M€ votés au BP).**

Le CESER note que les ajustements opérés lors de cette DM ont eu pour effet d'augmenter le montant de l'emprunt d'équilibre de 1,2 M€. Il convient de préciser que l'emprunt réel de l'exercice 2026 sera très probablement inférieur à l'emprunt d'équilibre calculé à date (279,7 M€), principalement du fait de l'affectation du résultat 2025 qui interviendra lors du BS de juin 2026.

Évaluation des impacts budgétaires 2025

Le CESER prend acte de la volonté de l'exécutif régional de transmettre des éléments de l'étude d'impact des décisions budgétaires prises en 2025 (amendement voté le 19 décembre 2024) une fois l'exercice échu. Il propose que cela s'inscrive dans le cadre du Compte Financier Unique (CFU) 2025 qui sera présenté lors de la session de juin 2026. Le CESER, représentant la société civile organisée dans sa diversité, rappelle qu'il se tient à la disposition de la Région pour contribuer à cette évaluation conformément à ses missions.

2. Observations des commissions thématiques du CESER

2.1. Economie – Emploi – Recherche – Innovation (C2)

Le Conseil Régional a décidé lors de cette session de mars 2026 de procéder à plusieurs ajustements dans le cadre de cette décision modificative concernant notamment l'internalisation dans les services régionaux de certaines missions effectuées jusqu'alors par la SPR de Solutions & Co.

Ainsi, le Conseil Régional propose :

- D'inscrire une dotation complémentaire de 24 000 € en AE, et de 24 000 € en CPF sur le programme E 100 – Agir pour préserver la diversité de notre tissu économique au service d'une réindustrialisation durable de notre territoire. Le Conseil Régional indique que ces crédits supplémentaires devront notamment « *couvrir les frais inhérents à l'animation du réseau des développeurs économiques sur les territoires* ».
- D'inscrire une dotation complémentaire de 60 000 € en AE, et de 60 000 € en CPF sur le programme E 102 – Faire de l'innovation un accélérateur de la transition durable de notre économie. Le Conseil Régional indique que ces crédits supplémentaires seront notamment consacrés à l'accélération de l'intégration de l'IA par les entreprises ligériennes et au déploiement de l'innovation.
- D'inscrire, pour la prospection et l'implantation d'entreprises, une dotation complémentaire de 150 000 € en AE, et de 150 000 € en CPF sur le programme E 200 – Agir pour le rayonnement et l'attractivité des Pays de la Loire. 160 000 € en AE et 160 000 € en CPF sont également inscrits dans ce rapport en faveur des missions liées au tourisme. Ce dernier volet est traité par la commission thématique « culture – patrimoine – sport – tourisme – vie associative » du CESER.

Le CESER prend acte de ces décisions.

En matière d'efficacité dans le déploiement de la stratégie de développement économique sur les territoires, le Conseil Régional indique que l'internalisation des missions jusque-là assurées par la SPR de Solutions & Co générera davantage de souplesse et de clarté dans les process pour les acteurs économiques du territoire en supprimant notamment des doublons. Le CESER partage la volonté régionale de renforcer la clarté et l'efficacité des outils au service du développement économique.

Le CESER souhaite que l'ensemble des missions et actions internalisées de l'agence économique remplissent leurs objectifs, en adéquation avec les besoins des acteurs économiques du territoire. Le CESER souhaite également être informé des premiers résultats qui découleront de ces décisions, notamment en matière d'agilité opérationnelle et de souplesse d'exécution dans les process au niveau juridique et financier, ainsi que des suites qui y seront données.

Le CESER note positivement le fait que les développeurs économiques soient positionnés dans les territoires, dans les maisons de la Région, en proximité avec les acteurs économiques.

Le CESER sensibilise aussi le Conseil Régional sur le rôle que pourrait avoir dans le futur ses partenaires économiques et d'innovation (Chambres consulaires, BPI, pôles de compétitivité...).

Ces derniers pourraient en effet voir leur champ d'intervention se développer, en lien avec le Conseil Régional, afin de piloter et d'animer auprès des acteurs locaux certaines missions que pouvait avoir l'agence de développement économique par le passé.

En outre, le CESER souhaite que puisse être mise en place une évaluation de la nouvelle organisation, au regard des objectifs fixés par le Conseil Régional, notamment dans le cadre du SRDEII 2022 – 2028 : le soutien à l'emploi, le développement de l'innovation, la transition écologique, ou encore l'animation et le rôle des différents partenaires économiques... selon des critères précis.

Le Conseil Régional indique dans ses rapports qu'il va également poursuivre son soutien aux PME locales, principalement industrielles, via des conventions de prêts. Le CESER note positivement le fait que les objectifs intègrent la transition écologique dans les conventions. Il souhaite qu'une attention particulière soit aussi portée sur les questions de maintien et de développement de l'emploi, en articulation avec les questions de transition écologique.

Enfin, le CESER note positivement la poursuite du soutien aux Technocampus qui doit accompagner la dynamique industrielle régionale.

2.2. Infrastructures – Mobilités – Infrastructures de l'information et de la communication – Énergies (C3)

T200 - Développer le système portuaire et le transport maritime

Transport maritime Yeu Continent : AE de 250 K€ - CPF 250K€

La Région adopte une nouvelle tarification pour le transport maritime, et propose une subvention annuelle de 250 K€ au Département de la Vendée, à qui elle délègue la desserte aérienne de l'île d'Yeu.

Cette subvention est destinée à diminuer de 60 % le prix payé par les Islais par rapport aux Continentaux pour le transport en hélicoptère entre l'île et le continent.

Cette subvention avait été supprimée lors du vote du BP, la Région arguant d'incertitudes juridiques. De fait, le transport a été contesté par une association déclarant lutter contre la corruption. Bien que ne concernant pas les évacuations sanitaires, la suppression de cette subvention avait été contestée par la mairie de l'île d'Yeu, qui voyait alors le risque de disparition pure et simple du service assuré par une société privée.

Le CESER prend acte de la volonté régionale de soutenir la continuité territoriale vers l'île d'Yeu, après en avoir sécurisé les aspects juridiques. Il souligne qu'en raison de son coût pour la collectivité et de ses impacts environnementaux, le transport aérien devrait bien concerner les seuls déplacements impossibles (hors sanitaire) à réaliser par voie maritime. Il rappelle que le transport par voie maritime est accessible aux personnes à mobilité réduite et qu'il doit être utilisé en priorité. Le transport par hélicoptère, même subventionné, reste coûteux pour ses usagers et n'est pas accessible à tous.

T301 - Renforcer l'attractivité et l'accessibilité de la région en modernisant les infrastructures

AE de 351 K€ (montant basculé depuis la ligne T300)

Ces crédits sont nécessaires pour financer la convention d'exploitation et de maintenance de la ligne Nantes – Châteaubriant (convention avec SVLO depuis décembre 2024).

Le CESER demande à accéder à cette convention, afin de pouvoir apporter sa vision sur l'avenir de cette ligne en matière d'offre et d'infrastructure.

Subvention de 155 K€ à la société Pigeon

- Convention d'attribution d'une subvention à la société Pigeon pour l'acquisition d'un locotracteur électrique de manœuvres pour l'installation terminale embranchée (ITE) de la base LGV de Saint-Berthevin (53) (155 K€). La société recourt actuellement au transport par camions.

Le CESER salue le soutien de la Région au fret ferroviaire tout en restant attentif sur l'usage de ce type de subventions vers des sociétés privées ainsi que sur les effets positifs qui seront constatés en matière de transfert modal.

Mises en accessibilité

- Mise en accessibilité de la gare de la Ferté Bernard : prise en compte de la subvention du FEDER réduisant le coût pour la Région de 642 K€.
- Mise en accessibilité de la gare de Pontchâteau (CPER) : affectation d'une AP de 1,4 M€

Le CESER salue la poursuite du déploiement du programme d'accessibilité régional, y compris en faveur de gares classées initialement non prioritaires. Il souligne l'importance de garantir l'information sur la continuité de l'accessibilité des parcours dans le cadre de la MAAS (Mobilité comme service).

- Convention de financement de stationnements vélos sécurisés à proximité d'arrêts de cars interurbains sur le territoire de la communauté de communes de Fontenay Vendée : subvention de 39 K€.

Le CESER salue la volonté d'élargir les stationnements vélos sécurisés, favorisant ainsi le développement de l'intermodalité.

2.3. Aménagement du territoire - Cadre de vie - Environnement (C4)

Rapport S200 « Accompagner les territoires »

Le CESER constate, au regard de la réinternalisation de missions précédemment portées par **l'agence Solutions & Co**, l'inscription d'une dotation complémentaire de 50 000 € en AE et en CPF dans le cadre de la DM pour permettre la poursuite des travaux d'études engagés par l'INSEE sur la connaissance des entreprises de taille intermédiaire, d'une part et par le Pôle Mer Bretagne Atlantique sur l'économie maritime, d'autre part.

Il sera attentif à la continuité des missions d'accompagnement des territoires et au rôle qui sera dévolu aux Maisons de la Région.

Concernant **le bilan intermédiaire de la politique territoriale 2023-2026**, le CESER trouve intéressante la présentation par cartes de la répartition géographique des soutiens régionaux au titre des différents dispositifs. Ce bilan gagnerait à présenter de façon plus spécifique les aides qui ont été accordées aux territoires dits « fragiles », avec un rappel des critères de choix de ces territoires.

Le CESER propose également à la Région de compléter ce bilan par une analyse thématique des soutiens accordés, afin de mieux comprendre le lien opéré entre les intentions contenues dans les Pactes stratégiques et leur concrétisation effective dans les contrats.

Il réitère sa demande formulée dans son avis sur le BP 2026 de savoir comment la Région envisage les prochaines étapes de sa politique territoriale. Ainsi, il tient à souligner l'intérêt de maintenir la complémentarité des dispositifs tout en étant vigilant à la cohérence entre projets structurants et projets plus locaux dans un objectif de coopération territoriale. À ce titre, la question se pose de l'implication de la Région à l'avenir dans les dispositifs portés par l'État (Action Cœur de Ville, Petites Villes de Demain).

Enfin, le CESER note avec satisfaction le lancement des premières opérations dans le cadre de **l'offre de services expérimentale orientée vers les collectivités pour accompagner des projets d'aménagement sobres en foncier**.

Il souligne cependant l'équilibre à trouver entre des accompagnements plus stratégiques comme illustré par le projet de la commune de Gennes-Val-de-Loire et des soutiens à des actions plus ponctuelles de reconversion de bâtiments existants.

Il rappelle que la réflexion autour de projets de sobriété foncière à visée économique doit également prendre en compte les enjeux de logements et de mobilités liés aux activités développées.

2.4. Culture – Patrimoine – Sport – Tourisme – Vie associative (C6)

Bureau d'Accueil des Tournages (ligne budgétaire S100)

L'inscription budgétaire de 20 000 € en autorisations d'engagement (AE) concernant La ligne S100 est présentée comme une mesure technique destinée à assurer la reprise d'activité du Bureau d'Accueil des Tournages (BAT) à la suite de la réorganisation de Solutions & Co.

La Région indique que ce montant limité s'explique par la nature principalement « ingénierie RH » de l'activité du BAT, à savoir :

- L'accueil des tournages,
- L'animation de la filière et des professionnels,
- La coordination avec les acteurs territoriaux,
- La gestion des bases de données

Le CESER prend acte de cette évolution organisationnelle. Il rappelle que le Bureau d'Accueil des Tournages constitue un outil stratégique d'attractivité territoriale et considère que le maintien d'un lien étroit et structuré avec les acteurs locaux est nécessaire à l'efficacité du dispositif.

Les relais territoriaux jouent un rôle déterminant dans l'accueil des productions et la valorisation des territoires. À titre d'exemple, la Cité du Film au Mans assure une mission essentielle d'accueil des productions et de promotion du territoire sarthois comme terre de tournages. Ce type de partenariat conditionne la réussite opérationnelle du BAT.

En conséquence, le CESER sera particulièrement attentif au maintien et à la qualité des relations entre le BAT et les acteurs territoriaux. Il demande que ces coopérations continuent à être valorisées dans la nouvelle organisation.

Tourisme

Le CESER constate que le tourisme, précédemment inscrit dans la ligne budgétaire E101 (« Agir pour soutenir l'attractivité et le dynamisme économique de tous nos territoires »), est désormais intégré à la ligne E200 (« Agir pour l'attractivité et le rayonnement des Pays de la Loire ») et placé sous la responsabilité de la Direction Attractivité et International.

Le CESER réaffirme l'importance du positionnement stratégique du tourisme au service du rayonnement régional. Il note par ailleurs que les missions principales -eSPRIT, eRESA et l'Observatoire- sont maintenues.

Dans ce contexte de réinternalisation des missions, le CESER rappelle son attachement à :

- La cohérence de la stratégie touristique régionale,
- La continuité des actions engagées avec les professionnels du tourisme
- La lisibilité du partage de responsabilité entre les différents acteurs publics et privés.

Il sera particulièrement attentif :

- A la poursuite des missions précédemment portées par Solutions & Co : développement, promotion, formation et prospection touristique,
- A l'éventuel transfert de compétences vers d'autres réseaux professionnels,
- A la place et au rôle du Comité Régional du Tourisme (CRT) dans cette nouvelle organisation.

Le CESER affirme que la stratégie touristique régionale doit demeurer structurée, pilotée et cohérente à l'échelle des Pays de la Loire. L'efficacité et la visibilité de l'action régionale reposent sur des responsabilités clairement définies.

Interventions des organisations

CGT

Merci à Marie-Agnès, Maxence et à l'ensemble des chargés d'études pour cet avis que nous voterons.

C'est peut-être la dernière, ou l'une des dernières interventions sur les documents budgétaires que la CGT prononce dans cet hémicycle, au vu du contenu du projet de loi de simplification qui rendrait l'existence de notre assemblée facultative.

Il va sans dire que la CGT se bat bec et ongles pour le maintien des CESER et contre une réforme de leur composition qui les transformerait en conseil de développement aux mains de l'exécutif.

Nous souhaitons à l'inverse un renforcement du rôle des CESER, dont la composition doit continuer de refléter la société civile dans sa diversité, en respectant la représentativité des organisations, et dont le rôle dans la démocratie sociale sur le territoire doit être réaffirmé.

Nous regrettons que le CESER ne soit pas en mesure de s'exprimer en ce sens lors de cette session, alors que d'autres Ceser, à l'image de l'Occitanie, de Paca ou de la Bretagne notamment, se sont exprimés en ce début d'année ou ont prévu de le faire.

Nous regrettons aussi fortement qu'à l'inverse de nombre de ses homologues, de gauche comme de droite, Mme Morançais reste muette sur le devenir de notre assemblée, elle si prompte à s'exprimer habituellement. Nous n'osons croire que ce silence serait lié aux positions prises par notre assemblée lors des sessions budgétaires.

Pourtant, l'avis d'aujourd'hui, comme à son habitude, montre la qualité du travail du CESER et l'intérêt de la recherche du consensus, pour construire, sans flagornerie ni critique systématique, l'expression de la société civile organisée du territoire.

Le principal dossier de cette session budgétaire concerne ce que la Région qualifie pudiquement de « projet de réorganisation » de Solution & Co. Ce sujet a fait l'objet de débats riches dans le groupe de travail budget et les commissions. Plusieurs d'entre elles, dans leur contribution à l'avis du CESER, soulignent leur vigilance sur le devenir des missions assurées jusqu'à présent par l'agence. Nous partageons cette attention mais nous sommes très dubitatifs sur le maintien possible de l'exercice complet des missions quand on passera de 103 à 59 salariés pour les assurer.

On peut se demander où est la priorité revendiquée de la Région pour l'emploi quand une quarantaine de salariés, parfois seniors, risquent de pointer à France Travail. Telle Ponce Pilate, la Région évoque le PSE en cours, sans aucune garantie sur le reclassement des personnels concernés.

Certes, ils ne seront pas les seuls à pointer à France Travail, et rejoindront des salariés du secteur culturel et de nombreuses associations qui licencient du fait des coupes de subventions du Conseil Régional. Or ces emplois sont nécessaires aux associations pour effectuer leurs missions au service du territoire, pour préserver un environnement viable, favoriser l'accompagnement des aînés, ou accompagner les femmes et les familles, par exemple.

Un dernier mot pour souligner le commentaire du CESER sur la subvention pour la desserte hélicoptérée de l'Île d'Yeu. En prenant acte de la décision de la Région, le CESER marque son

indépendance par rapport à l'exécutif comme par rapport à l'opposition, ce qui est son rôle. Pour nous, le problème est qu'on fait assurer à une entreprise privée les missions de service public que sont les transports sanitaires et la continuité du territoire lorsque le bateau ne fonctionne pas.

Cela conduit les collectivités à soutenir l'équilibre économique de l'entreprise, et donc à laisser se développer une activité touristique polluante et réservée aux plus aisés. Pour la CGT, seules les activités relevant réellement du service public doivent être soutenues et devraient faire l'objet d'une tarification sociale liée au revenu des habitants, à contrario du tarif unique actuel non accessible à tous.

CFDT

Cette décision modificative vise avant tout à traduire les impacts budgétaires du « projet de réorganisation » de l'agence régionale de développement économique Solutions& Co avec la fermeture du GIE et de la SPR, soit 64 ruptures de contrats de travail.

La CFDT, en tant qu'organisation syndicale, pense aux salariés concernés d'autant que le dialogue social est resté inabouti. En effet, le CSE s'est prononcé contre le projet d'accord et le Plan de Sauvegarde de l'Emploi a été imposé par le conseil régional de façon unilatérale. Elle pense aussi à tous les agents du Conseil Régional, concernés par les profondes réorganisations de service, et dont le poste va être une fois de plus impacté pour intégrer ces nouveaux changements.

Nos interrogations portent aussi sur la façon dont les missions portées par l'agence de développement économique vont se poursuivre

Dans les années passées, les membres du CESER ont eu des débats et interrogations sur les missions confiées à Solutions & Co, les articulations avec les services de la Région ou d'autres partenaires, les actions menées et leurs modalités de financements, etc. Avec l'internalisation dans les services de la Région, mais à moindre effectifs, la suppression de doublons ne peut justifier l'ampleur des suppressions annoncées. Nous nous interrogeons sur la disponibilité d'outils et la capacité d'une collectivité locale pour avoir la souplesse d'action et de réactivité telle que requise en matière de développement économique. Le partage d'informations et l'analyse de données pourraient aussi en pâtir. C'est bien pour cela que les Régions disposent d'au moins une structure externe dédiée à ce domaine, quelles qu'en soient les formes juridiques et missions dévolues. Nous rejoignons donc l'avis du CESER, c'est-à-dire « être informé des premiers résultats qui découleront de ces décisions, notamment en matière d'agilité opérationnelle et de souplesse d'exécution dans les process au niveau juridique et financier, ainsi que des suites qui y seront données. »

Encore une fois, en matière d'évaluation des impacts budgétaires 2025, nous soutenons l'attente du CESER de prendre connaissance des éléments de l'étude d'impact des décisions budgétaires prises en 2025 et de les examiner en juin prochain à l'occasion du Compte financier unique. Avec un vœu, que soit entendue la proposition réitérée du CESER de contribuer à cette évaluation, conformément aux missions qui lui sont dévolues par la loi.

Merci à Marie-Agnès Mandin pour avoir pris le relais de Damien Martineau, avec bien sûr Maxence Drouillet à ses côtés. Le fonctionnement fluide du groupe d'appui Budget, soutenu par un travail de fond est très appréciable.

La CFDT votera l'avis.

U2P

L'U2P, je souhaite porter un regard attentif sur cette première étape budgétaire de l'exercice 2026 et plus particulièrement sur un élément. En effet, cette DM1 est marquée par un tournant organisationnel majeur : la ré internalisation des missions de l'agence Solutions & Co au sein des services régionaux.

Pour nos entreprises de proximité — artisans, commerçants et professionnels libéraux — la clarté de l'accompagnement public est vitale. L'U2P note avec enthousiasme que cette réorganisation vise à supprimer les doublons et à gagner en agilité. C'est un objectif que nous partageons, mais qui appelle à une vigilance particulière, notamment, en ce qui concerne le tourisme, désormais intégré à la direction « Attractivité et International ».

Si l'U2P prend acte de ce changement, nous rappelons que le tourisme n'est pas qu'une affaire de « rayonnement » ; c'est un moteur économique direct, concret, pour nos entreprises locales.

En matière de fréquentation de nos territoires, chaque visiteur est aussi un client pour nos boulangeries, nos restaurants et nos métiers d'art. Nous serons donc particulièrement attentifs à la cohérence de la stratégie touristique dans sa globalité.

En outre, l'U2P restera attentive aux suites du Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) lié à la restructuration de l'agence régionale. Nous demandons, comme le souligne l'avis, qu'une évaluation précise de cette nouvelle organisation soit réalisée rapidement, notamment au regard du soutien à l'emploi et de l'agilité opérationnelle promise.

La simplification ne doit pas se traduire par un éloignement des centres de décision, mais bien par un service renforcé à ceux qui font vivre nos territoires au quotidien.

Par ailleurs, concernant le positionnement des développeurs économiques au sein des « maisons de la Région », il nous paraît important de veiller à l'articulation et à la complémentarité entre leurs actions et celles portées par les personnels des chambres consulaires qui sont des partenaires économiques importants.

Enfin, l'U2P note également avec satisfaction que la Région poursuit son soutien aux PME locales via des conventions de prêts qui vont intégrer des objectifs en matière de transition écologique, ce qui nous paraît essentiel.

L'U2P remercie le groupe d'appui budget animé « par intérim » par Marie Agnès et votera l'avis.

CGT-FO

Comme vous le savez, la délégation Force Ouvrière ne participe pas au vote sur les rapports budgétaires considérant qu'il revient aux élus et à eux seuls d'assumer les choix qui sont les leurs.

Pour ce qui concerne cette DM, nous nous félicitons que la majorité des organisations représentées au CESER adopte cette même attitude en indiquant « prendre acte » de la décision d'internalisation des activités de Solutions and Co, plus précisément de celles de la Société Publique Régionale et du Groupement d'Intérêt Economique.

Nous en sommes d'autant plus réjoui que nous nous sommes efforcés depuis deux ans d'analyser et comprendre les plus de mille pages de documents chaque année concernant les entités liées à la Région.

La nébuleuse des entités liées est ainsi éclaircie pour partie puisqu'il reste encore la SEM du portage immobilier et plus important encore la SASU pays de la Loire participation détenue à 100% par la Région et dotée de 48 millions d'euros de capital.

Nous aurons l'occasion d'y revenir puisque le GA Budget auditionnera prochainement la gouvernance de la SASU, ce dont nous remercions bien évidemment l'exécutif régional.

Il n'en reste pas moins que la décision d'internalisation s'accompagne d'un Plan de sauvegarde de l'Emploi qui laisse à ce jour plusieurs dizaines de salariés sur le carreau. Comme le plus souvent un PSE n'est en réalité qu'un Plan de Licenciements auquel notre organisation de salariés ne peut souscrire. Si nous nous félicitons de l'internalisation des missions, nous nous prononçons sans ambiguïté pour l'internalisation de l'ensemble des salariés dans les effectifs de la Région.

FNE, GRAINE, LPO, URCPIE et Antoine Charlot en tant que personnalité qualifiée

Le CESER prend note dans son avis présenté aujourd'hui d'une DM1 essentiellement tournée vers la décision du Conseil régional Pays de la Loire de réorganiser de manière significative les activités de l'agence Solutions&co, ainsi que de ré-internaliser une partie des missions précédemment portées par celle-ci. Le Groupe Environnement* partage ce constat et tient à en souligner certains éléments.

Il constate dans un premier temps que la Région Pays de la Loire sera désormais la seule région de France à ne plus disposer d'agence de développement économique. Le Groupe Environnement, au-delà de cette absence, s'interroge surtout sur la poursuite des dynamiques engagées jusqu'à présent par l'Agence Solutions&co, et sur les conséquences en termes de poursuite d'accompagnement des territoires et de leurs acteurs. Il alerte ainsi sur les compétences que l'internalisation de ces missions au sein de la collectivité régionale risque de faire perdre ou restreindre.

Enfin, il s'inquiète évidemment de l'impact social de cette décision de suppression de l'Agence Solutions&co, notamment du devenir d'une grande partie de l'équipe salariée (49 suppressions d'emplois annoncées par Monsieur le Vice-Président, Laurent DEJOIE).

Tout ceci n'est pas sans rappeler aux membres du Groupe Environnement les récentes alertes du CESER, relatives aux décisions budgétaires unilatérales prises par le Conseil Régional Pays de la Loire dans les domaines du social, de la culture, de l'écologie, pour ne citer que quelques exemples, ainsi que l'absence d'évaluation de leur impact pourtant votée par amendement dès décembre 2024.

L'absence de cette évaluation d'impact nous étonne d'autant plus que la Région affiche dans chacun des documents budgétaires depuis l'assurance d'avoir fait les bons choix budgétaires pour notre territoire.

Les membres du Groupe Environnement remercient le Groupe d'Appui Budget, Maxence et Marie-Agnès qui a animé nos travaux de main de maître pendant les vacances de Damien et voteront donc cet avis.

MEDEF

Le MEDEF Pays de la Loire soutient la décision d'internaliser les missions de Solutions&Co. Nous partageons pleinement l'objectif de clarté, de simplification et d'efficacité dans le déploiement de la stratégie économique régionale. Les entreprises ont besoin de processus lisibles, rapides, sans doublons, avec un interlocuteur clairement identifié.

Nous saluons également la lisibilité budgétaire de cette réforme, qui permet un suivi transparent de ses impacts. La prise en charge directe des Technocampus s'inscrit dans un modèle clair, contribuant à l'équilibre de la réforme à moyen terme.

Comme le CESER, nous serons attentifs à l'agilité opérationnelle du nouveau dispositif, à la souplesse juridique et financière, et à la capacité concrète à répondre rapidement aux besoins des entreprises. La réussite de cette évolution se mesurera à ses résultats : emploi, innovation, transition écologique, compétitivité industrielle et soutien aux PME.

Nous considérons que cette décision va dans le bon sens. Clarifier les responsabilités, simplifier l'écosystème et renforcer le pilotage stratégique sont aujourd'hui essentiels pour l'efficacité de l'action économique régionale.

Le MEDEF restera un partenaire engagé, exigeant et constructif pour que cette nouvelle organisation soit pleinement au service de la compétitivité, de l'emploi et du développement économique de notre région.

Fédération régionales professionnelles et associatives du secteur du tourisme

En tant que représentante du tourisme au sein du CESER, je ne peux que renforcer ce qui a été écrit et dit précédemment par mon collègue président de la C6.

Suite à la réinternalisation des services et suppression de solutions&Co : les professionnels du tourisme veilleront à ce que les actions maintenues répondent à leurs besoins et au marché.

De même, ils veilleront à ce que les nouvelles démarches entreprises soient faites dans la concertation, et permettent concrètement souplesse et efficacité.

L'enjeu sera bien de maintenir le lien entre le besoin des professionnels et la collectivité. En ce sens, nous avons entendu que le Comité régional du tourisme, pourra être renforcé.

Enfin, les acteurs ligériens du tourisme saluent le travail de proximité et de qualité qui a été mené ces dernières années avec toute l'équipe tourisme de Solutions&Co.